

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA09 09001

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le règlement suivant :

RCA19 09001 RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION (DOSSIER 1194039004);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 24 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert